

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Version modifiée au 23 juillet 2026

RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY A NEVERS LOT N°2 A LOT N°20

Appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique

● Maître d'ouvrage :
Monsieur le Maire
Ville de NEVERS
Place de l'Hôtel de Ville - CS 9706
58000 NEVERS

● Profil acheteur :
<https://marches.ternum-bfc.fr/>

**Date et heure limites de remise des offres :
VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2026 – 12 HEURES**

Ville de NEVERS

Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques mutualisée
Ville de NEVERS et NEVERS Agglomération
1 rue Marguerite Duras - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 68 44 87
marches.publics@ville-nevers.fr - www.nevers.fr
Accueil : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00



Sommaire

Article 1	Objet de la consultation	3
➤	1.1 Description du marché	3
➤	1.2 Décomposition	3
➤	1.3 Lieux d'exécution	3
➤	1.4 Forme du marché.....	4
➤	1.4 Durée du marché – Délais d'exécution du marché	4
➤	1.6 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles.....	5
➤	1.7 – Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.....	5
➤	1.8 Nomenclature communautaire	7
Article 2	Conditions de la consultation.....	7
➤	2.1 Intervenant(s) dans le cadre du marché	7
➤	2.2 Procédure de passation	8
➤	2.3 Nature et forme juridique de l'attributaire.....	9
➤	2.4 Sous-traitance.....	9
➤	2.5 Mode de règlement – Délai global de paiement.....	9
➤	2.6 Délai de validité des offres	9
Article 3	Organisation de la consultation	9
➤	3.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises	9
➤	3.2 Conditions de retrait du dossier de consultation	10
➤	3.3 Modification de détail au dossier de consultation.....	10
➤	3.4 Visite obligatoire du site d'exécution	11
Article 4	Présentation des candidatures et des offres	11
➤	4.1 Pièces de la candidature	11
➤	4.2 Pièces de l'offre	13
Article 5	Examen des candidatures et des offres	14
➤	5.1 Examen des candidatures.....	14
➤	5.2 Examen des offres	14
Article 6	Conditions de remise des propositions	24
➤	6.1 Transmission des propositions par voie électronique	24
➤	6.2 Copie de sauvegarde	25
➤	6.3 Signature électronique	25
Article 7	Attribution du marché	26
Article 8	Mise au point du marché	26
Article 9	Renseignements complémentaires	26
Article 10	Procédure de médiation	27
Article 11	Règlement des litiges et voies de recours.....	27

Article 1 | Objet de la consultation

📌 1.1 Description du marché

La présente consultation a pour objet la réalisation des travaux dans le cadre de l'opération de **RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY** sis 53-55, rue Commandant Paul-Pierre-Clerc – 58000 NEVERS.

La parcelle de l'établissement dispose de deux accès principaux depuis la rue du Commandant Paul-Pierre-Clerc et regroupe :

- un bâtiment École Élémentaire avec un préau en secteur Nord ;
- deux bâtiments École Maternelle avec une annexe en secteur Ouest ;
- un bâtiment cantine en secteur Nord-Ouest ;
- un gymnase en secteur Sud-Est ;
- des logements en secteurs Sud.

Le projet consiste en :

- une rénovation énergétique et technique du bâtiment École Élémentaire regroupant à terme les classes de l'École Maternelle ;
- la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Le gymnase et les logements, hors projet, n'entrent pas dans le périmètre d'intervention.

📌 1.2 Décomposition

L'opération de travaux est divisée en 20 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le lot n°1 - **Désamiantage – Curage – Démolition** a déjà fait l'objet d'une consultation aujourd'hui attribuée.

La présente consultation concerne :

- **LOT n° 02 – GROS-ŒUVRE**
- **LOT n° 03 – CHARPENTE MÉTALLIQUE**
- **LOT n° 04 – CHARPENTE & MURS à OSSATURE BOIS - BARDAGE**
- **LOT n° 05 – COUVERTURE-ZINGUERIE-ÉTANCHÉITÉ**
- **LOT n° 06 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – OCCULTATIONS**
- **LOT n° 07 – SERRURERIE**
- **LOT n° 08 – PLÂTRERIE SÈCHE – ISOLATION**
- **LOT n° 09 – MENUISERIE INTÉRIEURE**
- **LOT n° 10 – FAUX PLAFONDS**
- **LOT n° 11 – CARRELAGE – FAÏENCES**
- **LOT n° 12 – SOLS SOUPLES**
- **LOT n° 13 – PEINTURE**
- **LOT n° 14 – ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS & FAIBLES**
- **LOT n° 15 – CHAUFFAGE - VMC – PLOMBERIE**
- **LOT n° 16 – FLOCAGE**
- **LOT n° 17 – ÉLÉVATEUR PMR**
- **LOT n° 18 – VOIRIE – RÉSEAUX DIVERS**
- **LOT n° 19 – ESPACES VERTS**
- **LOT n° 20 – SIGNALÉTIQUE**

📌 1.3 Lieux d'exécution

Groupe scolaire Jules Ferry, 53-55 rue Commandant Paul-Pierre-Clerc à NEVERS (58000).

➤ 1.4 Forme du marché

Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à tranches en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique pour chacune des tranches optionnelles et relatives aux lots suivants :

Lot	Code	Libellé
05	T0 1	Remplacement de la couverture du préau de maternelle
06	T0 1	Fourniture et pose d'occultations de type volets roulants
14	T0 1	Système PPMS
	T0 2	Asservissement du système de rafraichissement pour 2 salles et de brasseurs d'air
15	T0 1	Installation d'un système de rafraichissement pour 2 salles et de brasseurs d'air

Le délai d'affermissement des tranches optionnelles pour tous les lots est de 2 mois à compter de la date de notification du marché.

Le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnité d'attente ou de dédit si l'exécution de la tranche optionnelle n'est pas notifiée dans le délai précité ou abandonnée par le maître d'ouvrage.

➤ 1.4 Durée du marché – Délais d'exécution du marché

- **Durée du marché :**

La durée du marché est comprise entre la date de réception de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux, période de préparation comprise, et l'échéance du délai de garantie de parfait achèvement ou la levée des dernières réserves, le cas échéant, selon la plus tardive des 2 dates.

- **Délais d'exécution maximums du marché - Périodes prévisionnelles de préparation et d'intervention :**

Les délais maximums d'exécution du marché (période de préparation + délai d'exécution des travaux) et les périodes d'intervention prévisionnelles sont les suivants :

Lot	Tranche	Délai maximum d'exécution du marché	Période prévisionnelle de préparation et d'intervention
Tous les lots	Tranche ferme	19 mois	Du 26 octobre 2026 au 31 mai 2028
05 06 14 15	Tranche optionnelle	17 mois	Du 2 janvier 2027 au 31 mai 2028

Le délai d'exécution de la tranche ferme commence à courir à compter de la date de réception de l'ordre de service prescrivant son démarrage.

Le délai d'exécution de chaque tranche optionnelle commence à courir à compter de la date de réception de l'ordre de service prescrivant son affermissement.

Les candidats peuvent s'engager sur des délais d'exécution des travaux plus favorables à l'acte d'engagement. Mais, en tout état de cause, les délais d'exécution du marché ne pourront être supérieurs à ceux fixés plus haut.

➤ 1.6 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

- **Variantes libres** : elles ne sont pas autorisées.
- **Variantes imposées** :

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base et devront faire une proposition pour chacune des variantes imposées et relatives aux lots suivants :

Lot	Code	Libellé
04	VA 1	Adaptation des ouvrages de bardage aux isolants biosourcés
06	VA 1	Remplacement des menuiseries biosourcées mixtes bois/alu par des menuiseries aluminium
08	VA 1	Remplacement des isolants en parois par des isolants biosourcés
	VA 2	Remplacement des isolants biosourcés en plafonds par des isolants minéraux
14	VA 1	Adaptation des alimentations des batteries chaudes
15	VA 1	Création d'un circuit de chauffage pour alimentation des batteries chaudes

- **Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)** : sans objet.

➤ 1.7 – Clause obligatoire d'insertion par l'activité économique

Le maître d'ouvrage, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique, en incluant dans le cahier des charges de ce marché public une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Cette clause est applicable aux lots suivants :

Lots	Nombre minimum d'heures d'insertion à réaliser
Lot n°02 – GROS-ŒUVRE	470 HEURES
Lot n°03 – CHARPENTE MÉTALLIQUE	110 HEURES
Lot n°04 – CHARPENTE & MURS à OSSATURE BOIS – BARDAGE	350 HEURES

Lot n°05 – COUVERTURE-ZINGUERIE-ÉTANCHÉITÉ	210 HEURES
Lot n°06 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – OCCULTATIONS	260 HEURES
Lot n°07 – SERRURERIE	100 HEURES
Lot n°08 – PLÂTRERIE SÈCHE – ISOLATION	370 HEURES
Lot n°09 – MENUISERIE INTÉRIEURE	250 HEURES
Lot n°10 – FAUX PLAFONDS	120 HEURES
Lot n°11 – CARRELAGE – FAÏENCES	70 HEURES
Lot n°12 – SOLS SOUPLES	80 HEURES
Lot n°13 – PEINTURE	260 HEURES
Lot n°14 – ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS & FAIBLES	250 HEURES
Lot n°15 – CHAUFFAGE - VMC – PLOMBERIE	510 HEURES
Lot n°18 – VOIRIE – RÉSEAUX DIVERS	140 HEURES
Lot n°19 – ESPACES VERTS	110 HEURES

Les candidats peuvent proposer un nombre d'heures supérieur au minimum à réaliser identifié ci-dessus (à indiquer dans l'acte d'engagement). Dans ce cas, le nombre d'heures proposé par le titulaire se substituera au nombre minimum, et deviendra contractuel.

L'entreprise devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

L'article 19.2 du C.C.A.P. précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

La Ville de NEVERS a mis en place un dispositif d'accompagnement pour faciliter la mise en œuvre de la clause d'insertion. Ce dispositif est identifié à l'article 19.4 du C.C.A.P.

ATTENTION :

LES CANDIDATS NE SONT PAS AUTORISÉS À FORMULER DANS LEUR OFFRE DES RÉSERVES SUR LA CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE. UNE OFFRE QUI NE SATISFERAIT PAS À CETTE CONDITION D'EXECUTION SERA DÉCLARÉE NON-CONFORME AU MOTIF DU NON-RESPECT DU CAHIER DES CHARGES.

➤ 1.8 Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), sont :

Lot	Descripteur principal	Descripteurs secondaires
02	45262522 Travaux de maçonnerie	
03	45262400-5 Travaux d'assemblage d'ossatures métallique	
04	45422000-1 Travaux de charpenterie	
05	45260000-7 Travaux de couverture	
06	45421000-4 Travaux de menuiserie	
07	45316500 Serrurerie	
08	45410000 Travaux de plâtrerie	
09	45421000 Travaux de menuiserie	
10	45421146 Travaux de plafonds	
11	45431000 Carrelages	
12	45432110 Travaux de pose de sols	
13	45442110-1 Travaux de peinture	
14	45311200 Courants forts / faibles	
15	45331000 Plomberie sanitaire chauffage ventilation	
16	45321000 Flocage	
17	45313100 Elévateur	
18	45111291-4 Travaux d'aménagement du terrain	
19	45112710 Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts	
20	352261000 Panneaux d'information	

Article 2 | Conditions de la consultation

➤ 2.1 Intervenant(s) dans le cadre du marché

- **Maître d'ouvrage :**

Les travaux seront réalisés pour le compte du maître d'ouvrage : Ville de NEVERS, Place de l'Hôtel de Ville – CS 9706 – 58000 NEVERS.

- **Maître d'œuvre :**

La maîtrise d'œuvre pour cette opération est assurée par le Groupement conjoint constitué de :

- Atelier d'architecture ARKEDIF, 5 rue Marguerite Duras – BP 711 – 58007 NEVERS cedex (mandataire)
- SAS I.C.B. DAGALLIER-FOUCHET, 4 rue de Fontbertrange – 18510 MANETOU SALON
- BET MACOUIN, 9 rue Joyeuse – 18000 BOURGES
- ALHYANGE Acoustique, 51-53 avenue de Grésillé – 49000 ANGERS
- LA MANUFACTURE DU PAYSAGE, ALBIGNAC Régis, 53 Grande-rue François Mitterrand – 58400 LA CHARITE SUR LOIRE
- BUILDING SYSTEMS ENERGIES, Agence d'Orléans, 10 rue Henri Dunant – 45140 INGRE

- **Coordination Sécurité et Protection de la Santé :**

Les coordonnées de l'organisme chargé de la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sont :

SOCOTEC - Agence de NEVERS
6 rue du Bengy - CS40005
58643 VARENNES-VAUZELLES

Tél. 03 86 71 93 20
Courriel : construction.nevers@socotec.com

- **Mission de contrôle technique**

La mission est assurée par :

SOCOTEC - Agence de NEVERS
6 rue du Bengy - CS40005
58643 VARENNES-VAUZELLES
Tél. 03 86 71 93 20
Courriel : construction.nevers@socotec.com

- **Ordonnancement, pilotage et coordination**

La mission est assurée par :

Atelier d'architecture ARKEDIF
5 rue Marguerite Duras – BP 711
58007 NEVERS cedex
Tél. 03 86 21 51 29
Courriel : info@arkedif.com

- **Mission diagnostics techniques amiante**

La mission est assurée par :

SG2B
25 rue du 13^{ème} de Ligne
58000 NEVERS
Tél. 03 86 21 52 05
Courriel : diagnostics@sg2b.fr

- **Etudes environnementales**

Le diagnostic relatif à la gestion des produits, équipements, matériaux et déchets issus de la rénovation et de la démolition d'un bâtiment (PEMD) a été réalisé par :

AC Environnement
64 rue Clément Ader
42153 RIORGES
Tél. 04 81 69 49 12
Courriel : corentin.demont@ac-environnement.fr

L'étude techno-économique et environnementale a été réalisée par :

NEO-ECO
Zone commerciale
1 rue de la Source
59320 HALLENNES-LEZ-HAUBOURDIN
Tél. 03 20 10 31 18
Courriel : contact@neo-eco.fr

2.2 Procédure de passation

La présente consultation répond aux règles de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

➤ 2.3 Nature et forme juridique de l'attributaire

Le marché sera attribué soit à un titulaire unique, soit à un groupement d'entreprises.

Les candidats ont la possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement d'entreprises, sa composition devra être mentionnée dans l'acte d'engagement, avec indication du mandataire.

Aucune forme n'est imposée par l'acheteur.

Toutefois, en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

➤ 2.4 Sous-traitance

Conformément à l'article L.2193-4 du Code de la Commande Publique, le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché à condition d'avoir obtenu de l'acheteur l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement.

L'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément de ses conditions de paiement au moment du dépôt de l'offre ou après celui-ci sont demandés à l'acheteur dans les conditions fixées à l'article L.2193-6 du Code de la Commande Publique.

En cas de sous-traitance, le titulaire demeure personnellement responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché.

➤ 2.5 Mode de règlement – Délai global de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur fonds propres par la Ville de NEVERS.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement bancaire dans un délai global de paiement fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement par l'acheteur, conformément aux dispositions des articles L.2192-10, R.2192-10 et R.2192-12 du Code de la Commande Publique.

Conformément aux dispositions de l'article R.2192-15 dudit code, ce délai de paiement part de la date de notification du message électronique informant l'acheteur du dépôt de la facture sur CHORUS PRO.

➤ 2.6 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3 | Organisation de la consultation

➤ 3.1 Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent Règlement de la Consultation (RC) ;
- l'Acte d'Engagement (AE) propre à chaque lot ;
- le cadre de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) propre à chaque lot ;
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) propre à chaque lot ;
- les annexes aux C.C.T.P. :
 - DTA

- Environnement – Bet BSE + Protocole d'exécution des travaux à proximité des arbres
- Diagnostic PEMD – AC Environnement (26/02/2025)
- Etude technico-économique et environnementale – NEO-ECO (05/03/2025)
- Plan de repérage des réseaux
- Etudes thermiques
- Plans de conception établis par l'équipe de Maîtrise d'Oeuvre ARKEDIF- Atelier d'Architecture /Bet ITC/Bet Macouin/Bet ICB Dagallier-Fouchet/Bet La Manufacture du Paysage/Bet BSE/Bet SOCOTEC Smart Solutions
- Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT) établi par SOCOTEC
- Planning / phasage
- Rapport d'étude géotechnique de type G2 AVP à PRO n°8173-01-26– APPUISOL
- Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS) établi par SOCOTEC **(en cours de réalisation – sera joint au DCE pendant la publicité)**
- la trame du S.O.G.E.D. ;
- le certificat de visite obligatoire uniquement pour les candidats aux lots n°2 à n°8, n°18 et n°19;
- le formulaire DC1 « Lettre de candidature – Désignation du mandataire par ses co-traitants » ;
- le formulaire DC2 « Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement » ;
- le formulaire DC4 « Déclaration de sous-traitance » à toutes fins utiles.

📌 3.2 Conditions de retrait du dossier de consultation



Le dossier est disponible et téléchargeable gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<https://marches.ternum-bfc.fr/>

Référence du dossier : 26LAB06

Aucun dossier de consultation ne sera transmis par courrier électronique ou support physique électronique (clé USB, CD-ROM, etc.).

Les soumissionnaires sont invités à s'authentifier sur le site et notamment à indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique.

📌 3.3 Modification de détail au dossier de consultation

La Ville de NEVERS se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ATTENTION : Les candidats ayant retiré le dossier de consultation de manière anonyme ne pourront être destinataires des modifications de dossier. Il leur appartiendra de vérifier par eux-mêmes, sur le profil d'acheteur de la Ville de NEVERS si le dossier a fait l'objet de modifications.

➤ 3.4 Visite obligatoire du site d'exécution

Avant la date de remise des offres, les candidats aux lots suivants doivent **IMPERATIVEMENT** faire la visite du site d'exécution :

- LOT n° 02 – GROS-ŒUVRE
- LOT n° 03 – CHARPENTE MÉTALLIQUE
- LOT n° 04 – CHARPENTE & MURS à OSSATURE BOIS - BARDAGE
- LOT n° 05 – COUVERTURE-ZINGUERIE-ÉTANCHÉITÉ
- LOT n° 06 – MENUISERIES EXTÉRIEURES – OCCULTATIONS
- LOT n° 07 – SERRURERIE
- LOT n° 08 – PLÂTRERIE SÈCHE – ISOLATION
- LOT n° 18 – VOIRIE – RÉSEAUX DIVERS
- LOT n° 19 – ESPACES VERTS

Les candidats prennent directement rendez-vous par téléphone ou par courriel auprès de :

Bruno GRYBEK, Technicien Etudes préalables
Bureau de Maîtrise d'œuvre – Laboratoire des Projets et des Innovations
Courriel : bruno.grybek@ville-nevers.fr
Tél. : 06 86 49 23 08

Un représentant de la maîtrise d'œuvre sera présent à chaque visite, sauf aléa.

Les visites pourront être menées de manière collective.

Les candidats pourront effectuer toute observation directe, prises de notes, cotes ou photographies.

Aucune question ne sera autorisée sur place.

Les éventuelles questions des candidats devront être adressées uniquement conformément aux dispositions de l'article 9 du présent règlement de la consultation.

L'absence à la visite obligatoire rendra l'offre du candidat absent irrégulière.

L'irrégularité pourra toutefois être régularisée si le candidat en cause atteste de sa connaissance approfondie du site en fournissant des éléments qui démontrent qu'il a déjà visité le site dans le cadre d'une autre consultation, à condition que le site n'ait pas été substantiellement modifié depuis cette visite.

Pour les candidats aux autres lots, la visite est facultative. S'ils le souhaitent, les candidats peuvent cependant faire cette visite suivant les mêmes modalités que pour la visite obligatoire (prise de rendez-vous directe auprès de M. GRYBEK).

Article 4 | Présentation des candidatures et des offres

Les propositions doivent être rédigées en langue française et l'unité monétaire est libellée en euro(s). Si les propositions des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

➤ 4.1 Pièces de la candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- **Les renseignements concernant la situation juridique du candidat tels que prévus à l'article R2142-3 du Code de la commande publique :**

- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés

OU

une lettre de candidature – habilitation du mandataire par ses co-traitants (formulaire DC1)

- les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
- la copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

 Les candidats peuvent également présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) : <https://ec.europa.eu/tools/espd> ou <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>, sous réserve que ce document soit rédigé en langue française ; l'utilisation du DUME ne dispense pas les candidats de la production des renseignements demandés aux fins de vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle et de leurs capacités économique et financière, techniques et professionnelles (ci-dessus).

- **Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'opérateur économique tels que prévus aux articles R.2142-6 à R.2142-12 du Code de la commande publique :**

- une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

OU

la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2)

- la preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents

- **Les renseignements concernant capacités techniques et professionnelles de l'opérateur économique tel que prévus aux articles R.2142-13 à R.2142-14 du Code de la commande publique :**

- une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin
- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années
- une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
- le cas échéant, des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants ; l'acheteur accepte les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Conformément à l'article R.2143-12 du Code de la Commande publique, pour présenter sa candidature, s'il s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat individuel ou le membre du groupement précise l'identité et les coordonnées de chacun. Par ailleurs, chacun de ces opérateurs devra produire les mêmes documents pour justifier de sa capacité économique et financière et de ses capacités techniques et professionnelles que ceux qui sont exigés par l'acheteur public du candidat individuel ou du membre du groupement. Le candidat individuel ou le membre du groupement devra également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs mettra à sa disposition les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié (engagement écrit).

En cas de co-traitance, chaque co-traitant doit transmettre les mêmes documents que ceux mentionnés ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC1) et des références si celles-ci viennent compléter celles déjà détenues par le mandataire.

En cas de sous-traitance, le candidat produit le ou les DC4, et les sous-traitants fournissent les mêmes renseignements que ceux indiqués ci-dessus.

4.2 Pièces de l'offre

Le dossier d'offre comprend les pièces suivantes :

- **Acte d'engagement, dûment complété et daté**

Pour rappel, la signature est possible mais facultative au stade de l'offre.

Cependant l'apposition de la signature sera obligatoire avant toute attribution.

Les candidats s'engagent à communiquer une ou des adresses mails valides qui seront régulièrement consultée permettant les échanges avec la Ville de Nevers via le profil acheteur <https://www.ternum-bfc.fr/>

- **Décomposition du Prix Global et Forfaitaire**

Il est rappelé aux candidats qu'ils peuvent établir une seconde DPGF sur la base de celle fournie au dossier de consultation, s'ils sont amenés à modifier les quantités.

- **Un mémoire technique établi comme suit :**

- **Moyens humains spécifiquement affectés au chantier :**

- Détail des personnels affectés au chantier, formations, qualifications, habilitations
- Personnels d'encadrement, formations, qualifications, habilitations
- Organisation de ou des équipes pour garantir la continuité du chantier et le respect du planning d'exécution

Fournir les CV.

- **Organisation du chantier, modes opératoires et suivi de l'exécution :**

- Méthodes de réalisation et d'organisation du chantier
- Mesures de contrôle intérieur
- Principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers

- **Provenance / qualité des principaux matériaux et principales fournitures :**

- Fiche technique détaillée ou documentations techniques détaillées
- Certifications éventuelles
- Labels
- Conditions et durée de garanties pour les équipements / fournitures concernés

- **Notice développement durable :**

- Dispositifs mis en œuvre pour réduire les nuisances engendrées par le chantier
- Moyens et méthodologies proposés pour la gestion des déchets du chantier
- Nombre d'heures d'insertion sur lequel les candidats s'engagent et modalités de mise en œuvre envisagées (lots n°16, 17, 20 et 21 non concernés)

- **Planning prévisionnel détaillé** à fournir par phase et précisant les effectifs par tâche, information recours à la sous-traitance, points de contrôles
- **Dossier VARIANTE IMPOSEE pour les lots n°04, n°14 et n°15 :**
 - Méthode de réalisation de la variante imposée
 - Incidence financière de la variante imposée sur l'offre de base
 - Le cas échéant, toute observation utile sur la mise en œuvre et l'incidence de la variante sur l'ensemble du lot
- **Dossier VARIANTE IMPOSEE pour les lots n°06 et n°08 :**
 - Fiche technique des menuiseries aluminium en remplacement des menuiseries biosourcées mixtes bois/alu (variante imposée Lot n°06)
 - Fiche technique, label et certificat ACERMI pour les isolants biosourcés en remplacement des isolants en parois (variante imposée n°1 Lot 08)
 - Fiche technique et certificat ACERMI pour les isolants minéraux en remplacement des isolants biosourcés en plafonds (variante imposée n°2 Lot n°08)
 - Méthode de réalisation des variantes imposées
 - Incidence financière des variantes imposées sur l'offre de base
 - Le cas échéant, toute observation utile sur la mise en œuvre et l'incidence de la / des variantes imposées sur chacun des lots
- **Certificat de visite obligatoire uniquement pour les candidats aux lots n°2 à n°8, n°18 et n°19**
- **Relevé d'Identité Bancaire du candidat, ou de chaque membre du groupement le cas échéant**

Article 5 | Examen des candidatures et des offres

➤ 5.1 Examen des candidatures

Les candidatures seront examinées suivant les capacités économiques et financières et les capacités techniques et professionnelles des candidats, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation.

Le pouvoir adjudicateur a la faculté de demander aux candidats de compléter leur dossier de candidature s'il constate l'absence ou l'incomplétude des pièces dont la production était demandée.

Les pièces de la candidature pourront être examinées après l'examen des pièces de l'offre.

➤ 5.2 Examen des offres

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

LOT 2 - GROS OEUVRE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : • Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ;	60 points

→ la continuité du chantier, le phasage pour assurer la continuité des réseaux et la garantie du respect du planning (6 points). • Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, l'adaptation des méthodes pour préserver les structures conservées (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). • Performance environnementale (15 points) : → les dispositifs mis en œuvre pour réduire les nuisances sonores et la poussière de chantier (5 points) ; → les mesures / dispositifs mis en œuvre pour protéger les arbres dans l'emprise du chantier (5 points) ; → la gestion des déchets et les propositions de réemploi des matériaux issus des démolitions et terrassements : concassage in situ et remblai (5 points).	
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 3 - CHARPENTE METALLIQUE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : • Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). • Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, l'adaptation des méthodes tenant en compte des capacités portantes limitées (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). • Performance environnementale (15 points) : → les dispositifs mis en œuvre pour réduire les nuisances (5 points) ; → la durabilité de la protection anticorrosion (5 points) ; → la gestion des déchets (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 4 - CHARPENTE & MURS à OSSATURE BOIS - BARDAGE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : • Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). • Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation permettant d'optimiser les délais (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). • Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des matériaux utilisés (5 points) ; → la provenance et les labels des bois (5 points) ; → la gestion des déchets et le cycle de vie des produits utilisés (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 5 - COUVERTURE ZINGUERIE ETANCHEITE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : • Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). • Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). • Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des matériaux utilisés (5 points) ; → les dispositifs mis en œuvre pour réduire les nuisances (5 points) ; → la gestion des déchets et le cycle de vie des produits utilisés (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 6 - MENUISERIE EXTERIEURES OCCULTATIONS

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des matériaux utilisés (5 points) ; → les dispositifs mis en œuvre pour réduire les nuisances (5 points) ; → la gestion des déchets et le cycle de vie des produits utilisés (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 7 - SERRURERIE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des matériaux utilisés (5 points) ; → la durabilité des solutions et des protections anticorrosion (5 points) ; → la gestion des déchets (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 8 - PLATRERIE SECHE – ISOLATION

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des matériaux utilisés (5 points) ; → les dispositifs mis en œuvre pour réduire les nuisances (5 points) ; → la gestion des déchets et le cycle de vie des produits utilisés (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 9 - MENUISERIE INTERIEURE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des matériaux utilisés (5 points) ; → la provenance et les labels des bois (5 points) ; → la gestion des déchets et le cycle de vie des produits utilisés (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 10 - FAUX PLAFONDS

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des matériaux utilisés (5 points) ; → la provenance et les labels des matériaux (5 points) ; → la gestion des déchets (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 11 - CARRELAGES FAIENCES

LOT 12 - SOLS SOUPLES

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des matériaux utilisés (5 points) ; → la provenance et les labels des matériaux (5 points) ; → la gestion des déchets (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 13 - PEINTURE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des matériaux utilisés (5 points) ; → la provenance et les labels des matériaux (5 points) ; → la gestion des déchets (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 14 - ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des solutions proposées (5 points) ; → la durabilité des solutions (5 points) ; → la gestion des déchets et le cycle de vie des solutions proposées (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 15 – CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des solutions proposées (5 points) ; → la durabilité des solutions (5 points) ; → la gestion des déchets et le cycle de vie des solutions proposées (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 16 - FLOCCAGE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des solutions proposées (5 points) ; → la durabilité des solutions (5 points) ; → la gestion des déchets (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 17 - ELEVATEUR PMR

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → la durabilité, l'entretien et les garanties des solutions (10 points) ; → la gestion des déchets (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 18 – VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : - Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). - Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). - Performance environnementale (15 points) : → les dispositifs mis en œuvre pour réduire les nuisances sonores et la poussière de chantier (5 points) ; → les mesures / dispositifs mis en œuvre pour protéger les arbres dans l'emprise du chantier (5 points) ; → la gestion des déchets et le réemploi in situ (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 19 - ESPACES VERTS

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : • Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points). • Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation, (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). • Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des produits proposés (5 points) ; → la durabilité et les garanties (5 points) ; → la gestion des déchets (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

LOT 20 - SIGNALÉTIQUE

Critères	Pondération
Valeur technique et environnementale observée sur la base des éléments du mémoire technique du candidat : • Moyens humains, compétences affectées à l'exécution des prestations (20 points) : → les personnels affectés au chantier et personnels d'encadrement (8 points) ; → les formations et compétences de l'équipe dédiée (6 points) ; → la continuité du chantier et la garantie du respect du planning (6 points) • Organisation du chantier, modes opératoires, suivi de l'exécution (25 points) : → les méthodes de réalisation et d'organisation (20 points) ; → les principales mesures prévues pour assurer l'hygiène, la sécurité du chantier et la protection des tiers (5 points). • Performance environnementale (15 points) : → la qualité environnementale des produits proposés (5 points) ; → la durabilité et les garanties (5 points) ; → la gestion des déchets (5 points).	60 points
Coût des travaux observé sur la base de la DPGF Meilleur prix : 40 points Note des candidats suivants : Meilleur prix / Prix du candidat x 40	40 points

En cas d'erreurs de multiplication, d'addition ou de report constatées dans la DPGF, il ne sera tenu compte que des montants corrigés pour le jugement des offres.

Une note finale sur 100 points sera attribuée par addition des notes précitées. L'offre qui aura obtenu la meilleure note sera déclarée économiquement la plus avantageuse.

Article 6 | Conditions de remise des propositions

📁 6.1 Transmission des propositions par voie électronique

Les propositions des candidats sont transmises par voie dématérialisée **sur le profil d'acheteur de la Ville de NEVERS** :

[https : //marches.ternum-bfc.fr/](https://marches.ternum-bfc.fr/)
Référence du dossier : 26LAB06

ATTENTION : Les date et heure limites du dépôt du pli dématérialisé sont celles indiquées dans le Règlement de la Consultation. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli parvenant au-delà des dates et heures limites de dépôt sera considéré comme hors délai.

- **Prérequis techniques :**

Les candidats doivent s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme www.ternum-bfc.fr. Afin de préparer la réponse électronique à une consultation, il est nécessaire d'anticiper la bonne configuration du poste de travail, en réalisant un diagnostic de configuration : <https://docs.ternum-bfc.fr/sdm-verifier-configuration-poste-fournisseur>

Il est impératif que l'ensemble des tests des pré-requis soient validés pour pouvoir répondre électroniquement à une consultation sur la plateforme.

- **Format des fichiers :**

Tous les formats électroniques mentionnés ci- après ou des formats compatibles sont admis : Word, Excel, Acrobat pdf, jpg, dwg. Les documents ayant une extension en .exe et .html sont proscrits.

- **Antivirus :**

L'entreprise devra préalablement contrôler tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre par un anti-virus tenu à jour.

En l'absence de l'envoi d'une copie de sauvegarde, les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles on détecte un programme informatique malveillant, peuvent faire l'objet d'une réparation.

Lorsque les candidatures et les offres transmises par voie dématérialisée sont accompagnées par une copie de sauvegarde et que l'on détecte un programme informatique malveillant, la copie de sauvegarde sera ouverte.

Un document dématérialisé contenu dans l'enveloppe qui n'a pas fait l'objet d'une réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat concerné en est informé.

Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les "exe"), ni les "macros".

- **Transmission sur ARNIA :**

Les candidats transmettent l'ensemble des pièces (pièces candidatures et pièces offres) en les postant directement sur le profil d'acheteur de la Ville de NEVERS, en réponse à la présente consultation référencée **26LAB06**.

Pour vous aider, un guide d'utilisation de la plateforme ARNIA à destination des opérateurs économiques est téléchargeable gratuitement ; cliquez directement sur ce lien : <https://docs.ternum-bfc.fr/sdm-repondre-a-consultation>

Pour toute aide complémentaire dans la transmission électronique des offres, les candidats sont invités à contacter :

- ✓ Le service d'assistance téléphonique ARNIA est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou pallier un problème d'utilisation d'un service au 0 970 609 909 du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00.
- ✓ La Direction de la Commande Publique et des Affaires Juridiques mutualisée Ville de Nevers et Nevers Agglomération au 03 86 68 44 87, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre ou contacter le ou les supports techniques « à la dernière minute » !

ATTENTION : Les propositions sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures/offres sont transmises successivement sur la plateforme par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé sera ouverte.

➤ 6.2 Copie de sauvegarde

Les candidats peuvent adresser à l'acheteur une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des offres soit sur support papier ou sur support physique électronique (CD-Rom ou clé USB), soit par voie électronique.

La copie de sauvegarde comporte exactement les mêmes documents que le pli déposé sur le profil d'acheteur.

La copie de sauvegarde transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est envoyée par courrier ou déposée contre récépissé à la Direction de la Commande publique et des Affaires Juridiques mutualisée Ville de NEVERS et NEVERS Agglomération (coordonnées en page de garde du présent règlement).

La copie de sauvegarde peut être adressée par voie électronique au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique.

La copie de sauvegarde peut être ouverte dans les cas suivants :

- ✓ lorsqu'un programme informatique malveillant (ou « virus ») est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique via le profil d'acheteur ; la trace de cette malveillance est conservée ;
- ✓ lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé sur le profil d'acheteur avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur.

➤ 6.3 Signature électronique

Sans l'imposer, la Ville de NEVERS privilégie la signature électronique pour le seul attributaire.

Les formats de signature sont XAdES, CAdES ou PAdES tels que mentionnés aux articles 1 et 2 de la décision d'exécution (UE) n° 2015/1506 de la Commission du 8 septembre 2015.

La signature électronique n'est pas nécessairement visible (empreinte apparente) dans le document ou sur le document, cela dépend notamment du format de signature (XAdES, CAdES et PAdES) et du format du document signé (xml, tableur, Pdf...).

Par exemple, avec le format XAdES, les informations sur la signature (identité, date...) sont dans le fichier .xml qui est généré. Avec le format PAdES, la signature est identifiable dans le fichier sous forme d'empreinte visible. Cela signifie que dans certains cas, la signature est intégrée au document et qu'un seul fichier existe pour le document et la signature, alors que dans d'autres cas, il y a un fichier pour la signature

et un fichier pour le document. Les deux fichiers sont alors transmis simultanément. Dans tous les cas, l'identité du signataire est affichée lors de la création de la signature, puis demeure avec ou dans le fichier.

La signature d'un fichier compressé ne vaut pas signature des fichiers qu'il contient.

Il faut acheter une signature électronique au minimum avancée reposant sur un certificat qualifié, conforme au règlement eIDAS. Dans la commande publique (en Europe comme en France) qui concentre des enjeux économiques et juridiques importants sont autorisés :

- soit la signature électronique avancée avec certificat qualifié (niveau 3) ;
- soit la signature électronique qualifiée (niveau 4).

Article 7 | Attribution du marché

Le soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au terme du classement des offres sera retenu par la Ville de NEVERS après décision de la Commission d'Appel d'offres (CAO) **sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 8 JOURS à compter de la date de réception de la décision d'attribution :**

- **un extrait Kbis datant de moins de 3 mois ;**
- **les certificats de régularité sociale et fiscale délivrés par les administrations et organismes compétents :**
 - Attestation de régularité sociale (URSSAF, congés payés, retraite) datant de moins de 6 mois
 - Attestation de régularité fiscale
- **la liste nominative des travailleurs étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L.5221-2 du Code du travail ;**
- **l'acte d'engagement dûment signé si l'acte d'engagement déposé dans l'offre ne l'était pas.**

Le défaut de présentation de ces documents par le candidat retenu, dans le délai imparti, entraîne le rejet de son offre. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire à son tour les pièces nécessaires. Le cas échéant, cette procédure est renouvelée jusqu'à épuisement des offres classées.

Le défaut de présentation de ces documents par le candidat retenu, dans le délai imparti, entraîne le rejet de son offre. Le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire à son tour les pièces nécessaires. Le cas échéant, cette procédure est renouvelée jusqu'à épuisement des offres classées.

Conformément aux dispositions de l'article R.2185-1 du Code de la Commande Publique, la procédure peut être déclarée sans suite à tout moment.

Article 8 | Mise au point du marché

Conformément et dans les limites de l'article R.2152-13 du Code de la Commande publique, l'acheteur et le soumissionnaire retenu pourront procéder le cas échéant à une mise au point des composantes du marché avant sa signature. Cette mise au point pourra notamment permettre de préciser des termes du C.C.T.P. afin d'éviter toute confusion durant la phase d'exécution.

Article 9 | Renseignements complémentaires

Maximum 6 jours avant la date limite de réception des plis, les candidats pourront transmettre leur demande de renseignements par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.ternum-bfc.fr.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, via la plateforme du profil acheteur, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Article 10 | Procédure de médiation

Tout litige devra faire l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties avant d'être porté devant le tribunal.

L'organe chargé des procédures de médiation territorialement compétent est le :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de LYON

Adresse postale :

Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Secrétariat du CCIRA de Lyon

Kahina BENTAHAR

3 rue de la Charité

69268 LYON CEDEX 02

Contact :

Kahina BENTAHAR / Olivier SARAGOSSA

Secrétariat du CCIRA de Lyon (fermé le mardi après-midi et le vendredi après-midi)

Tél. 04 72 56 96 83

Courriel : ccira.lyon.cijap@dgfip.finances.gouv.fr

Article 11 | Règlement des litiges et voies de recours

- **Tribunal territorialement compétent :**

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas - B.P. 61616 21016 DIJON - Tél. 03 80 73 91 00 - Fax 03 80 73 39 89 - Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

- **Informations quant aux voies et délais de recours :**

Greffe du Tribunal Administratif de DIJON 22 rue d'Assas B.P. 61616 - 21016 DIJON - Tél. 03 80 73 91 00 Fax 03 80 73 39 89 - Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr ou par voie dématérialisée via l'application « télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr